

TRANSPORTS

Le transport en provenance de :

SAINTES – ROCHEFORT – LA ROCHELLE → bus Les Mouettes

La demande de carte est à déposer via le site : www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

Vous trouverez sur le site toutes les fiches horaires

Un bus est mis à disposition pour les élèves internes le lundi en partance de St Jean d'Angély pour se rendre à la Maison Familiale et le vendredi de la Maison Familiale vers les différents bus en fonction de la destination.

BOURSES D'ETUDES

Pour la rentrée 2019, les revenus pris en compte sont les revenus 2017.

La demande est à déposer auprès du collège ou du lycée où vous êtes scolarisé.

La notification de bourses émise par l'Education Nationale est transmise pour validation par le service bourses du Lycée Agricole. Il n'est pas nécessaire de déposer un nouveau dossier.

EXAMENS

Sont à fournir obligatoirement :

- copie de la carte d'identité en cours de validité
- attestation de recensement ou de participation à la journée d'appel (jeune de plus de 16 ans)
- copie de l'attestation Brevet de natation 25 m (uniquement pour le Brevet des Collèges)

Aménagements d'épreuves :

Brevet des Collèges : le dossier de demande d'aménagements d'épreuves est à déposer *avant le 15 octobre* (demande motivée du jeune et de sa famille, dossier médical (bilans médicaux spécialisés de moins de 2 ans...))

BEPA – BAC Services aux personnes et aux territoires : le dossier de demande d'aménagements d'épreuves est à déposer avant le 31 décembre lors de l'entrée en seconde professionnelle (demande motivée du jeune et de sa famille, dossier médical)

FONDS SOCIAL

IL est possible de solliciter une aide dans le cadre du fonds social. Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, le Ministère de l'Agriculture, permettent aux familles grâce à cette aide de régler une partie des dépenses de scolarité.